

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 1358 du 6 mars 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1904466S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 7343 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828665S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> avril 2019 :

**Arze Yann** NIGEND : 303 365 NLS : 8 090 869

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> avril 2019 :

**Ferret Maxime** NIGEND : 356 472 NLS : 8 143 820

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 mars 2019.

*Le général, commandant le pôle judiciaire  
de la gendarmerie nationale,*

P. TOURON